



ASIE / PHILIPPINES - ACCUEIL POUR LES IMMIGRES PHILIPPINS EN EUROPE, LIBERTE RELIGIEUSE AU MOYEN-ORIENT : LES DEFIS DE LA PASTORALE POUR LES MIGRANTS

Rome (Agence Fides) – L'émigration philippine en Europe et dans le monde s'accroît à un rythme accéléré, et cela représente un problème pour l'Eglise en Occident. Dans les pays du Moyen-Orient, en revanche, les communautés d'émigrés philippins rencontrent toujours de grands obstacles pour professer leur foi catholique et souffrent du manque de liberté religieuse. C'est le cadre tracé lors d'un entretien avec l'Agence Fides par le Père Paul Prigol ; il a été pendant 14 ans missionnaire à Manille, 12 ans à la tête de la Commission pour le soin pastoral des Migrants des la Conférence Episcopale des Philippines. L'Agence Fides l'a rencontré lors du 5^e Congrès sur la Pastorale des Immigrés philippins en Europe qui s'est tenu à Rome du 3 au 6 novembre, et qui a réuni 40 délégués de 11 pays européens.

« Les caractéristiques de l'immigration philippine, déclare le Père Prigol, ont changé ces dernières années. Il faut démystifier le mythe des philippins comme travailleurs domestiques, et l'émigration devient toujours plus qualifiée. Il faut noter en outre que sur les 8 millions d'émigrés dans le monde, 60% sont des femmes, et on les trouve surtout dans des pays comme Hongkong, la Malaisie, Singapour, Taïwan, la Corée et le Japon. En Europe, dans des pays comme l'Angleterre, l'Irlande, la France, la Suisse et l'Allemagne, on a besoin d'infirmières et les Philippines sont très capables. En quelques années, l'émigration a pris un visage nouveau et est aujourd'hui plus qualifiée ».

Le Père Prigol explique pourquoi le gouvernement philippin a adopté une politique qui encourage l'émigration : « Aujourd'hui, les Philippines qui émigrent sont au nombre moyen de 2.070 par jour, près d'un millions par an. Ils disent ou ils espèrent retourner dans leur pays, mais cela ne se produit que rarement, parce que l'émigré se construit une vie nouvelle dans le pays où il s'est établi. Aujourd'hui, aux Philippines, le taux de chômage est de 10% : le gouvernement considère l'émigration comme une soupape de sécurité pour les chômeurs ; en outre, grâce aux 8 millions d'émigrés, le pays peut compter sur des rentrées qui s'élèvent à 8 milliards de dollars par an, autre grand avantage pour l'économie. Mais, malgré les avantages économiques, l'Eglise déclare qu'une politique de ce genre n'est pas respectueuse de l'homme, car l'émigration a de grandes répercussions sur les familles. Dans ce processus, quand un des époux quitte le pays, l'émigration déchire les familles et c'est un mal pour la société ».

Parmi les difficultés que rencontrent les immigrés, « il y a la langue, la culture locale, le style de vie, qui pénalisent souvent les Philippines. Ils sont par nature très sociables, ils auraient besoin de se rencontrer plus souvent, mais ils ne parviennent à se voir que rarement, et c'est une source de souffrance. Il faut signaler aussi les abus sur le salaire, et, dans plusieurs pays du Moyen-orient, comme l'Arabie Saoudite, le manque de liberté religieuse pour pratiquer leur propre foi, patrimoine important pour les Philippines. Dans plusieurs pays ils ne peuvent même pas porter une Croix, et l'on se souvient des arrestations de Philippines parce qu'ils possédaient des Bibles ou faisaient des réunions de prière dans leurs maisons. Dans les pays à majorité chrétienne, ils ont en revanche un avantage : s'insérer dans le réseau des personnes et des centres de l'Eglise, qui les aident en tant que catholiques ».

A propos du Congrès qui vient de se terminer, le Père Prigol déclare : « Il en est ressorti que les Eglises d'Europe sont appelées à être plus ouvertes, plus accueillantes, en investissant des ressources humaines et financières pour les immigrés, et en améliorant surtout l'action en faveur de la défense des droits des immigrés.

L'Eglise des Philippines, pour sa part, travaille dans le domaine de l'éducation, en créant des séminaires destinés aux étudiants, aux enseignants, au personnel ecclésial, pour expliquer les aspects positifs et négatifs de l'émigration » (P.A.)

(Agence 7 novembre 2003, 50 lignes, 670 mots)